

Mamoudzou, le 19 août 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE
MAYOTTE**
8 rue de l'hôpital - BP 101
97600 MAMOUDZOU
0269 64 90 00
www.cg976.fr

Affaire suivie par :

Anaïs ALIHAMIDI
Ligne directe : 0269 63 60 62
Email : anaïs.alihamidi@cg976.fr

Objet :

Port de Longoni : SMART/MCG.

Par un courrier daté du 19 août 2015, Mme Fatima SOUFFOU, 1ère vice-présidente du Conseil départemental, s'est adressée respectivement aux représentants du personnel de la SMART et à Mme Ida NEL, Présidente de Mayotte Channel Gateway S.A.S.

En qualité d'autorité concédante et au regard de l'impératif de continuité de service, le Conseil départemental demande à Mme NEL, de ne pas mettre en œuvre la décision d'éviction de la SMART en date du 18 août 2015 qu'elle a prorogé jusqu'au 24 août 2015 à 9H00.

Il est confirmé que la SMART est agréé à exercer les activités de manutention sur le site du Port de Longoni, conformément aux modalités d'organisation des activités portuaires prévues dans le règlement d'exploitation actuellement en vigueur.

Le Président du Conseil Départemental




Fatima SOUFFOU
1ère Vice-présidente du Conseil Départemental de Mayotte
Conseillère départementale de Dzaoudzi

**Direction de la
communication**

8 rue de l'hôpital - BP 101
97600 MAMOUDZOU
Tél : 0269 63 60 60
Fax : 0269 63 66 35